



COMMUNE D'ENTREVAUX

ARRETE MUNICIPAL N° 71/2025

Objet : STATIONNEMENT « SQUARE GAUTIER » VEHICULES DE COLLECTION

Le Maire d'Entrevaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 à 5,
Vu le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route.

Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-6.31 du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la Voirie Routière,

Vu le Plan de signalisation annexé au présent arrêté,

Vu la demande de Monsieur Pierre JARRIGE représentant le Club Mx5 France et la concession MAZDA MOZART AUTOS LE CANNET 06 sollicitant le parking du Square Gautier pour le stationnement de leurs véhicules lors de leur passage sur Entrevaux le dimanche 29 juin 2025,

Considérant qu'il est nécessaire pour le bon déroulement de cette journée, d'interdire le stationnement sur la totalité du parking « Square Gautier » pour permettre le stationnement de leurs véhicules,

ARRETE

Article 1 :

- Le stationnement sera interdit aux véhicules à moteur sur la totalité du « Square Gautier » (voir plan de signalisation annexé au présent arrêté) du samedi 28 juin 2025 à partir de 10 heures jusqu'au dimanche 29 juin 16 heures.
- La signalisation sera effectuée par la pose de barrières interdisant l'accès au stationnement, ainsi que par l'affichage du présent arrêté.

Article 2 :

Les dispositions contenues dans le présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours gracieux à adresser en mairie à Monsieur le Maire, ou d'un recours contentieux auprès du **Tribunal Administratif de MARSEILLE** (22, rue de Breteuil – 13281 MARSEILLE) dans **le délai de deux mois** à compter de sa notification.

Article 3 :

Les agents communaux affectés à la voirie seront chargés de la pose des barrières et de l'affichage sous l'autorité de Monsieur le Maire.

Ampliation du présent arrêté sera publié sur le site de la commune d'Entrevaux et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Entrevaux,
- L'intéressée,

Fait à Entrevaux, le 20 mai 2025

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 6° 48' 39" E
Latitude : 43° 56' 56" N

Stationnement interdit du 28.6.2025 à 16h
jusqu'au 29.6.2025 à 16h.